Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

.

Défense amendement de maintien du régime spécial notariat – Intervention du sénateur Franck Montaugé le 4 mars 2023

Monsieur le Président, Chers collègues, Monsieur le Ministre,

Votre obsession pour la suppression des régimes spéciaux vous conduit à des mesures vexatoires, bien au-delà de leur dimension politique première.

J'ai été particulièrement touché par ces nombreux mails reçus de clercs de notaire, souvent des femmes, qui ne comprennent pas cette stigmatisation et vivent douloureusement le traitement que vous leur faites.

La suppression du régime des employés et clercs de notaires ne peut s'expliquer par l'argument budgétaire. Pour preuve : il est excédentaire et n'a jamais été abondé par des subventions d'équilibre depuis sa création en 1937.

Bien au contraire, il a largement participé à la solidarité nationale en se faisant le vecteur de diverses compensations. Votre idéologie budgétaire tient là donc son antithèse.

Mettre fin à ce régime financièrement autonome serait parfaitement injuste envers celles et ceux qui l'ont alimenté. Un régime en autofinancement est un régime soutenable grâce à la cotisation de ses affiliés.

Cela créera aussi une profession à deux vitesses, significativement différenciée entre ceux qui sont sous l'empire de l'ancien régime et ceux affiliés au régime général, parfois au sein de la même étude.

Comble de l'injustice, ce régime profite en majeur partie à des femmes, exposées plus que les hommes aux aléas professionnels et de la vie familiale. Elles composent plus de 80% des salariés du notariat. Au lieu de les protéger, votre régime cible son injustice envers celles qui font vivre le secteur du notariat et souvent, dans le même temps, la vie familiale. Vous les plongez dans la difficulté. De la pure régression sociale!

Retirez, s'il vous plait, cette mesure injuste et inéquitable!